

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
COMMUNE DE CORENT
SEANCE DU 22 Juin 2026

Effectif légal du conseil municipal : 15
 Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de conseillers présents : 13
 Nombre de conseillers votants : 15

Date de Convocation : 1er juin 2026

L'an deux mille vingt six,
le lundi 22 juin, à 19h00,
 en application de l'article L.2121-7 et L.2122-8
 du code général des collectivités territoriales,
 s'est réuni le conseil municipal
 de la commune de Corent.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Thierry JULIEN	Michèle GAYDIER	Pascal MARTIN
Jean-Marc BORDIER	Christian CLERMONT	Angélique SAUZEDDE
Bernard GOURBEYRE	Aurélie GILBERT	Alexis TREILHES
Chantal TREUIL	Fabienne CONSTANT	
Patrice CHEVANT	Coraline PAIRAULT	

Absents : Carine BASCLE, Aris SIEWE

Pouvoirs : Carine BASCLE à Fabienne CONSTANT
 Aris SIEWE à Alexis TREILHES

a été élu secrétaire de séance : Patrice CHEVANT

1. Délibération n°2026-24
Vote des tarifs périscolaires

Comme chaque année, il est demandé au conseil municipal de voter les tarifs de cantine et de garderie applicables à la rentrée de septembre.

Pour rappel les tarifs actuels sont les suivants :

CANTINE : repas enfant : 4,70 € repas adulte : 5,70 €
GARDERIE : Matin : 1,50 € Soir (1ere heure : 1,50 €) (2eme heure : 1,50 €)

L'augmentation appliquée par le prestataire est de 1,37 %.

Pour la rentrée les serviettes seront achetées par la mairie.

Il est proposé pour la rentrée de septembre de fixer le prix des repas à 4,77 € pour les enfants et à 5,77 € pour les adultes

Le conseil municipal valide ces tarifs

Décision prise à l'unanimité des membres présents

**DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
COMMUNE DE CORENT
SEANCE DU 22 Juin 2026**

2. Délibération n°2026-25**Adhésion fondation du patrimoine**

La fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, a pour mission essentielle de sauvegarder et de valoriser le patrimoine de proximité (bâties, édifices religieux, lavoirs, moulins, etc.), qu'il soit protégé ou non au titre des Monuments Historiques.

L'adhésion à la Fondation du patrimoine offre de nombreux avantages à notre collectivité :

- L'accès à une **expertise technique, juridique et financière** pour nos projets de restauration.
- La possibilité de lancer des **campagnes de souscription publique** (financement participatif) permettant de mobiliser le mécénat populaire et d'émettre des reçus fiscaux pour les donateurs.
- L'éligibilité aux **subventions et aides financières** spécifiques octroyées par la Fondation ou ses partenaires.

Pour bénéficier de ces services et marquer notre soutien à la sauvegarde du patrimoine, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du patrimoine pour l'année 2026 et de verser la cotisation annuelle fixée à 200 € (barème établi selon la population de la commune).

Il est demandé au conseil municipal :

1. **D'approuver** l'adhésion de la commune de Corent à la Fondation du patrimoine pour l'année 2026.
2. **D'autoriser** le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
3. **De fixer** le montant de la cotisation annuelle à 200 €.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la fondation du patrimoine à partir du 1er janvier 2027

Décision prise à l'unanimité des membres présents

Délibération reçue en préfecture le :

3. Délibération n°2026-26**Guinguette / Snack**

Pour rappel, lors du dernier conseil municipal il a été décidé :

- * D'affecter la partie snack du bâtiment à une activité de restauration et de débit de boissons de type « guinguette »
la commune reste propriétaire de l'ensemble des éléments mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exploitation, et met son fond de commerce en location gérance
- * D'autoriser le maire à signer une convention d'occupation précaire du 1er juillet au 30 octobre 2026, pour la partie snack du bâtiment :
 - Redevance fixée : 200 Euros / mois
 - Remboursement par l'exploitant des frais d'électricité sur les bases des consommations réelles
 - Obtention d'une garantie bancaire ou le paiement d'une caution d'un montant de 30.000 Euros de la part du gérant.
- * D'autoriser le maire à lancer la publicité nécessaire pour la sélection d'un exploitant et à signer la convention d'occupation précaire avec le candidat retenu.

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
COMMUNE DE CORENT
SEANCE DU 22 Juin 2026

A l'issue de la consultation 2 personnes sont candidates, elles ont été reçues en mairie :

- Arthur et Christophe VIALLE et Nathalie DEYRAT
- Jacky MARQUES et Cédric BEAUVALLET

Afin d'assurer l'ouverture et la gestion de cette guinguette pour la saison 2026, il est proposé de confier l'exploitation de ce fonds par la voie d'un contrat de location-gérance pour une durée ferme de quatre mois, à compter du 1er juillet 2026.

À la suite d'une procédure de publicité et de recherche de professionnels, la candidature de Mr MARQUES Jacky a été retenue en raison de son expérience et de la qualité du projet d'animation proposé

Selon les termes du contrat proposé, le locataire-gérant exploitera le fonds à ses risques et périls en contrepartie du versement à la commune d'une redevance mensuelle fixée à 200 € TTC.

Le locataire-gérant s'engage également à assumer la charge des consommations de fluides (électricité) et des assurances nécessaires.

Il est aujourd'hui demandé au Conseil Municipal d'autoriser la conclusion de ce contrat de location-gérance et d'en fixer les conditions financières.

Le Conseil Municipal :

1. **Approuve** le principe de la mise en location-gérance de la guinguette municipale pour une durée de quatre mois pour la saison 2026, soit du 1er juillet au 30 octobre 2026.
2. **Attribue** la location-gérance du fonds de commerce de la guinguette à Mr Jacky MARQUES
3. **Fixe** le montant de la redevance due à la commune à 200€ par mois,
4. **Autorise** le Maire à signer le contrat de location-gérance correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération prise à 13 voix pour et 2 abstentions

Délibération reçue en préfecture le :

4. point sur les travaux des commissions

***Commission ENVIRONNEMENT :**

La commission travaille actuellement sur un projet de réfection de la cour de l'école.
 Une étude avec un chiffrage va être demandé.

*** Commission Action Sociale :**

Une après midi jeux a été envisagée, mais probablement sans suite par manque de personne pour encadrer.

*** Commission Patrimoine :**

Une visite de l'église a été réalisé par les membres de la commission avec Ulysse CABEZUELO et les membres de l'ASPAC.

Il est envisagé de demander des devis pour les travaux les plus urgents (fenêtres, électricité) puis de faire inscrire le bâtiment.

*** Commission Communication :**

Le bulletin municipal a été distribué par l'ensemble des élus. L'édition a été réalisée par un imprimeur local pour un tarif concurrentiel

Il a été décidé de revoir les plans de distribution qui ont causés quelques confusions.

Un compte Facebook a été créé

Le site internet de la commune est en cours de migration

**DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
COMMUNE DE CORENT
SEANCE DU 22 Juin 2026**

*** Commission association :**

Fête du pain : La DALD a été demandée cette année directement par la confrérie de la grappe pour financer la musique « les plus pitres »
Prochaine réunion le 6 juillet

5. Questions diverses

Délibération n°2026-27

Désignation d'un délégué Mission Locale

Suite au renouvellement des conseils municipaux en mars dernier, le maire est d'office membre de droit de la Mission Locale.

Il convient de désigner un délégué suppléant.

Il est proposé de désigner Coraline PAIRAULT déléguée suppléante à la mission locale
Le conseil valide cette proposition

Délibération prise à l'unanimité

Délibération reçue en préfecture le :

Délibération n°2026-28

Cession terrain communal

Mr HUGON David nous a fait parvenir une demande d'acquisition de terrain.

Il souhaite acquérir la parcelle cadastrée section ZD n° 241 d'une surface de 5345 m² et a fait une proposition au tarif de 0,36 € le m².

Il souhaite agrandir son dépôt de terre.

Cette parcelle est située en zone N du PLUI, et comporte un emplacement réservé sur 40 % de la zone (2161 m²), relative à l'élargissement du chemin du verdier.

Il n'est pas possible de réaliser un accès à cette parcelle depuis la RD 96

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette cession de terrain à Mr HUGON David.

Le conseil municipal décide de ne pas se positionner pour l'instant, et demande au maire de recevoir Mr HUGON pour lui expliquer les contraintes liées à cette zone.

Délibération prise à l'unanimité

Délibération reçue en préfecture le :

Délibération n°2026-29

Mise à jour indemnité élus

Le maire expose au conseil municipal que

la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, a revalorisé les barèmes des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux ;

la population légale de la commune s'établit à 830 habitants, classant la collectivité dans la strate des communes de 500 à 1000 habitants ;

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
COMMUNE DE CORENT
SEANCE DU 22 Juin 2026

la loi du 22 décembre 2025 fixe le taux maximal de l'indemnité de fonction ;

Maire : Taux maximal de **44,30 %** de l'indice brut terminal (IB 1027).

Adjoint : Taux maximal de **11,77 %** de l'indice brut terminal.

Soit une revalorisation de l'indemnité de 10 % applicable au 1er janvier 2026

Rappel obligatoire : Conformément à l'article L. 2123-20-1 du CGCT, le tableau récapitulatif ci-dessous faisant apparaître l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1 : De fixer les indemnités de fonction des élus de la commune en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (actuellement indice brut 1027), à compter du 20 mars 2026, selon la répartition suivante :

Fonctions / Bénéficiaires	Taux maximal réglementaire % de l'IB 1027	Pourcentage de l'indice brut terminal (IB 1027) Voté
Maire : JULIEN Thierry	44,30 %	44,30 %
1er Adjoint : M. BORDIER J-Marc	11,77 %	11,77 %
2e Adjoint : Mme TREUIL Chantal	11,77 %	11,77 %
3e Adjoint : M. GOURBEYRE Bernard	11,77 %	11,77 %

Délibération prise à l'unanimité des membres présents

Délibération reçue en préfecture le :

Autres points : Achat véhicule

Le devis pour l'achat du camion a été signé avec la société SOVECA.
 Le modèle acquis est neuf pour le tarif de 39 014,00 € HT

Autres points : Commissions MAC

La communauté de communes a mis en place ses commissions de travail

Les élus suivants ont été proposés

Commission accessibilité :

Thierry JULIEN / Bernard GOURBEYRE

Commission Transversalité : Mutualisation / Finances / Travaux – Patrimoine

J-Marc BORDIER / Bernard GOURBEYRE

Commission Lien social : Enfance / Jeunesse / Culture / CLS / Solidarités / Insertion

Chantal TREUIL / Aurélie GILBERT

Commission Rayonnement territorial : Tourisme / Économie / Agriculture / Sport / Activités de pleine nature

Angélique SAUZEDDE / Fabienne CONSTANT

Commission Aménagement du territoire : Urbanisme / Habitat / Mobilités

Michèle GAYDIER / Pascal MARTIN

Commission Transition écologique : Environnement / Transition écologique / Alimentation / Eau et assainissement

Alexis TREILHES / Coraline PAIRAULT

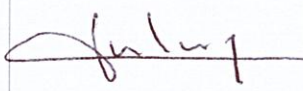
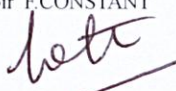
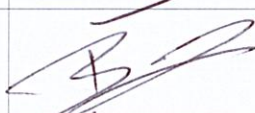
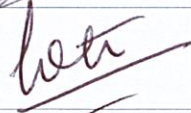
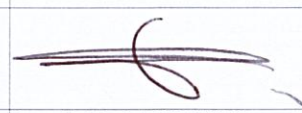
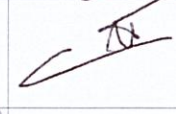
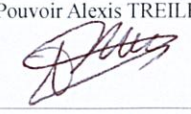
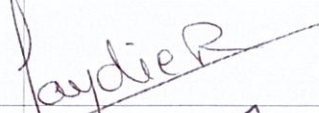
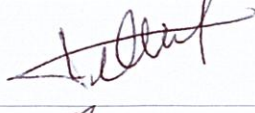
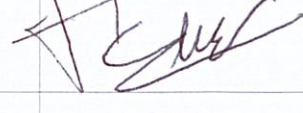
DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
COMMUNE DE CORENT
SEANCE DU 22 Juin 2026

La séance est levée à 21h00

Table des délibérations :

Délibération n° 2026/24	Vote des tarifs périscolaire
Délibération n° 2026/ 25	Adhésion à la fondation du patrimoine
Délibération n° 2026/ 26	Snack / guinguette
Délibération n° 2026/ 27	Délégué mission locale
Délibération n° 2026/28	Cession de terrain
Délibération n° 2026/29	Mise a jour indemnités élus
Délibération n° 2026/	
Délibération n° 2026/	

Tableau des signatures :

Thierry JULIEN		Bernard GOURBEYRE	
Carine BASCLE	Pouvoir F.CONSTANT 	Coraline PAIRAULT	
Jean-Marc BORDIER		Pascal MARTIN	
Fabienne CONSTANT		Angélique SAUZEDDE	
Patrice CHEVANT		Aris SIEWE	Pouvoir Alexis TREILHES 
Michèle GAYDIER		Chantal TREUIL	
Christian CLERMONT		Alexis TREILHES	
Aurélié GILBERT			